



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Amélioration possible des activités normatives de l'OIT

Addendum: Statistiques sur les ratifications des conventions

Introduction

Quelques exemples de données statistiques sur les ratifications des conventions internationales du travail, destinés à contribuer à ce que les discussions sur les améliorations possibles des activités normatives de l'OIT¹ puissent se fonder sur des faits, sont présentés ci-après. La forme du graphique a été choisie comme permettant de mieux visualiser les tendances. Les données pourront être précisées et développées au fur et à mesure des examens qui pourront être demandés par le Conseil d'administration. A ce stade, il a été estimé utile de fournir, d'une part, des informations sur l'évolution en chiffres absolus du nombre de ratifications des conventions de l'OIT et sur l'évolution du nombre d'Etats Membres (graphiques 1 et 2) et, d'autre part, des informations sur l'évolution du taux de ratification des conventions de l'OIT par rapport au nombre d'Etats Membres (graphiques 3-8). Il s'agit d'un premier échantillon de statistiques. D'autres méthodes de présentation des résultats, telles que des indices, pourront être utilisées dans les calculs qui seront soumis ultérieurement.

Graphique 1: Evolution du nombre de ratifications des conventions depuis 1940

Objet: Ce graphique comporte, pour la période de 1940 à 1999 et par intervalle de cinq ans, le nombre total, en croissance constante, de ratifications enregistrées pour l'ensemble des conventions de l'OIT, le nombre de ratifications des conventions fondamentales et celui des autres conventions. Le nombre total de ratifications était de 6 685 au

¹ Document GB.277/LILS/2.

31 décembre 1999, dont 934 ratifications de conventions fondamentales. Il est au 17 mars 2000 de 6 702, dont 954 ratifications de conventions fondamentales.

Graphique 2: Evolution du nombre d'Etats Membres depuis 1940

Objet: Ce graphique indique, par intervalle de cinq ans, le nombre total d'Etats Membres de l'OIT de 1980 à 1999. Ce nombre est au 17 mars 2000 de 175 Etats Membres.

Graphique 3: Evolution du taux de ratification des conventions à jour² au cours des dix années suivant leur adoption – conventions adoptées entre 1940 et 1989

Objet: Ce graphique décrit l'évolution du taux moyen de ratification des conventions à jour adoptées au cours de cinq périodes distinctes (entre 1940 et 1949, entre 1950 et 1959, entre 1960 et 1969, entre 1970 et 1979 et entre 1980 et 1989), au cours des dix premières années suivant leur adoption.

Méthodologie: Sur l'axe horizontal du graphique est porté le nombre d'années suivant l'adoption de la convention, de 1 à 10. L'axe vertical indique le pourcentage des Etats Membres ayant ratifié en moyenne ces conventions. Ce pourcentage a été calculé pour chaque année. Il tient compte du nombre de ratifications, du nombre de conventions et du nombre d'Etats Membres. Le nombre d'Etats Membres à la fin de chaque période (au 31 décembre) a été précisé.

Commentaire: Il existe une différence assez nette entre les taux de ratification, au cours de leurs dix premières années d'existence, des conventions adoptées entre 1940 et 1949 et entre 1950 et 1959, d'une part, et celui des conventions adoptées à partir de 1960, pour lesquelles on observe une baisse continue. Au cours de la période de 1970 à 1979, le taux de ratification pendant les cinq premières années suivant l'adoption de la convention est proche de celui enregistré dans la période de 1960 à 1969; toutefois, il lui est inférieur pendant les cinq années suivantes. Le taux de ratification des conventions adoptées entre 1980 et 1989 est nettement inférieur à celui des conventions adoptées au cours des quatre périodes précédentes.

Graphique 4: Evolution du taux de ratification des conventions à jour au cours des dix années suivant leur adoption – conventions n^{os} 170 à 175

² La liste des conventions qui ont été considérées comme étant à jour par le Conseil d'administration, suite aux recommandations du Groupe de travail sur la politique de révision des normes, figure dans le tableau joint en annexe.

Graphique 5: Evolution du taux de ratification des conventions à jour au cours des dix années suivant leur adoption – conventions n^{os} 176 à 182

Objet: Ces deux graphiques couvrent les conventions adoptées respectivement entre 1990 et 1994 et entre 1995 et 1999. En raison de leur adoption récente, le taux de ratification de ces conventions n'a pas pu être analysé sur une période de dix ans. Cette analyse s'est donc faite sur l'ensemble de la période courant depuis leur adoption. L'objectif est d'établir si la tendance à la baisse du taux de ratification, qui ressort du graphique 3, se confirme à l'égard des conventions les plus récentes.

Méthodologie: La méthode suivie est similaire à celle utilisée pour l'établissement du graphique 3; cependant, ces graphiques présentent le taux individuel de ratification de chaque convention adoptée depuis 1990, et non pas un taux moyen.

Commentaire: Les résultats qui apparaissent dans ces deux graphiques sont contrastés. Si la tendance à la baisse du taux de ratification des conventions semble se confirmer pour la plupart des conventions étudiées, il existe certaines exceptions notables: les conventions n^{os} 176 (sécurité et santé dans les mines) et 181 (agences d'emploi privées), dont le démarrage semble prometteur. La convention n^o 182 a pour sa part fait l'objet d'un nombre exceptionnellement élevé de ratifications au cours d'une première année; ayant été adoptée il y a moins d'un an, son taux de ratification est représenté par un cercle et non pas une ligne.

Graphique 6: Evolution du taux de ratification des conventions à jour au cours des dix années suivant leur adoption – étude comparative de quatre matières

Objet: Quatre matières ont été sélectionnées à titre d'exemple. L'analyse statistique porte sur l'ensemble des conventions à jour couvrant ces matières, quelle que soit leur date d'adoption. L'objectif est de vérifier si, au-delà des différences temporelles, certaines conventions sont mieux ratifiées que d'autres, suivant les sujets dont elles traitent.

Méthodologie: La méthode est identique à celle suivie pour l'établissement du graphique 3, sous la réserve que les différentes courbes représentent chacune une matière déterminée et non les périodes d'adoption des conventions.

Commentaire: Les conventions relatives à l'administration du travail et aux conditions de travail sont de loin les mieux ratifiées pour la période concernée, parvenant après dix ans à un taux de ratification situé entre 20 et 25 pour cent des Etats Membres. Celui des conventions en matière de sécurité et hygiène, situé en troisième position, ne dépasse pas les 12 pour cent. Les conventions relatives à la sécurité sociale sont les moins bien ratifiées.

Graphique 7: Evolution du taux de ratification des conventions depuis le 31 décembre 1949

Graphique 8: Evolution du taux de ratification des conventions depuis le 31 décembre 1949 (conventions à jour)

Objet: Ces deux graphiques présentent, pour les conventions fondamentales, ainsi que pour quatre autres domaines choisis à titre d'exemple (les mêmes que ceux figurant dans le graphique 6), l'évolution du taux de ratification des conventions, non plus au cours des dix premières années suivant leur adoption, mais sur l'ensemble de la période courant du 31 décembre 1949 au 31 décembre 1999. Le graphique 7 comprend l'ensemble des conventions appartenant aux catégories choisies, tandis que le graphique 8 est limité aux conventions considérées à jour par le Conseil d'administration.

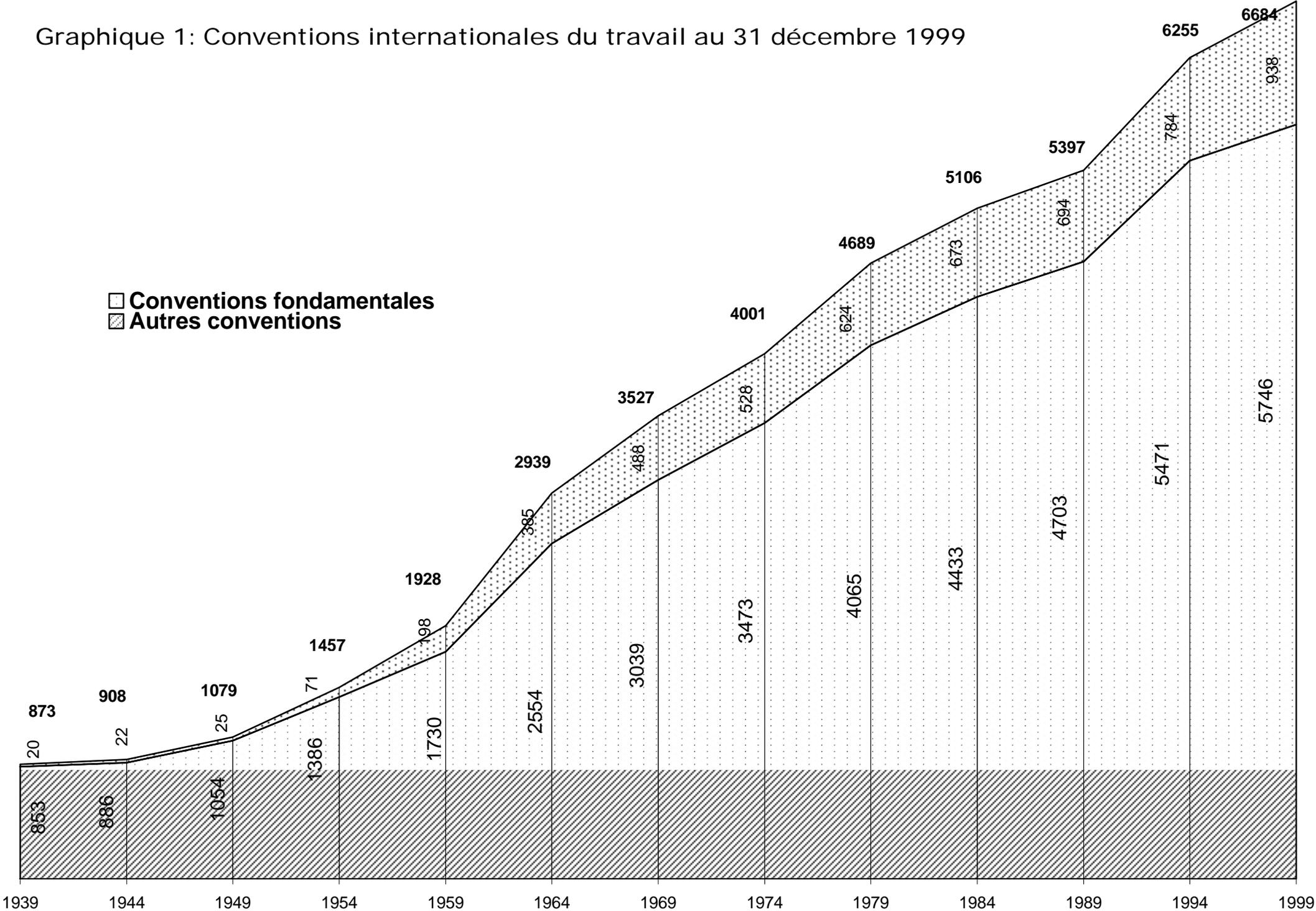
Méthodologie: Les calculs statistiques ont été effectués de cinq ans en cinq ans depuis le 31 décembre 1949; ces intervalles de cinq ans sont portés sur l'axe horizontal. Le nombre d'Etats Membres est précisé pour chacune des années mentionnées. L'axe vertical indique le pourcentage d'Etats Membres ayant, en moyenne, ratifié ces conventions au 31 décembre 1949, au 31 décembre 1954, et ainsi de suite jusqu'au 31 décembre 1999. On pourra constater que, dans certains domaines, les conventions à jour sont postérieures au 31 décembre 1949. Ainsi, sur le graphique 7, la courbe relative à la sécurité sociale commence en 1954 et celle sur la sécurité et hygiène en 1964.

Commentaire: On peut observer une nette différence entre le taux de ratification des conventions fondamentales et celui des autres conventions, quelle qu'en soit la matière. On peut également noter, en ce qui concerne l'administration du travail, que les résultats obtenus en limitant l'analyse aux conventions à jour sont meilleurs que ceux produits pour l'ensemble des conventions. En 1999, le taux est de près de 40 pour cent dans le premier cas et d'un peu plus de 30 pour cent dans le deuxième cas. Par contre, en ce qui concerne la sécurité sociale et la sécurité et l'hygiène, il apparaît que les conventions à jour sont moins bien ratifiées que les conventions prises dans leur ensemble. S'agissant des conditions de travail, le taux de ratification des conventions est nettement en baisse. Il reste néanmoins supérieur à celui des conventions de sécurité sociale et de sécurité et hygiène et paraît légèrement plus élevé pour les conventions à jour par rapport à l'ensemble des conventions. Les conventions de sécurité sociale et de sécurité et hygiène connaissent pour leur part une stagnation de leur taux de ratification. Dans l'analyse qui pourra être faite ultérieurement de ces évolutions, il faudra toutefois tenir compte, pour ce qui est des conditions de travail et de la sécurité et hygiène, du fait que plusieurs conventions ont été adoptées il y a moins de dix ans (conditions de travail: conventions n^{os} 171, 173, 175, 177; sécurité et hygiène: conventions n^{os} 170, 174 et 176) et n'ont donc pas encore eu la possibilité de faire l'objet de très nombreuses ratifications.

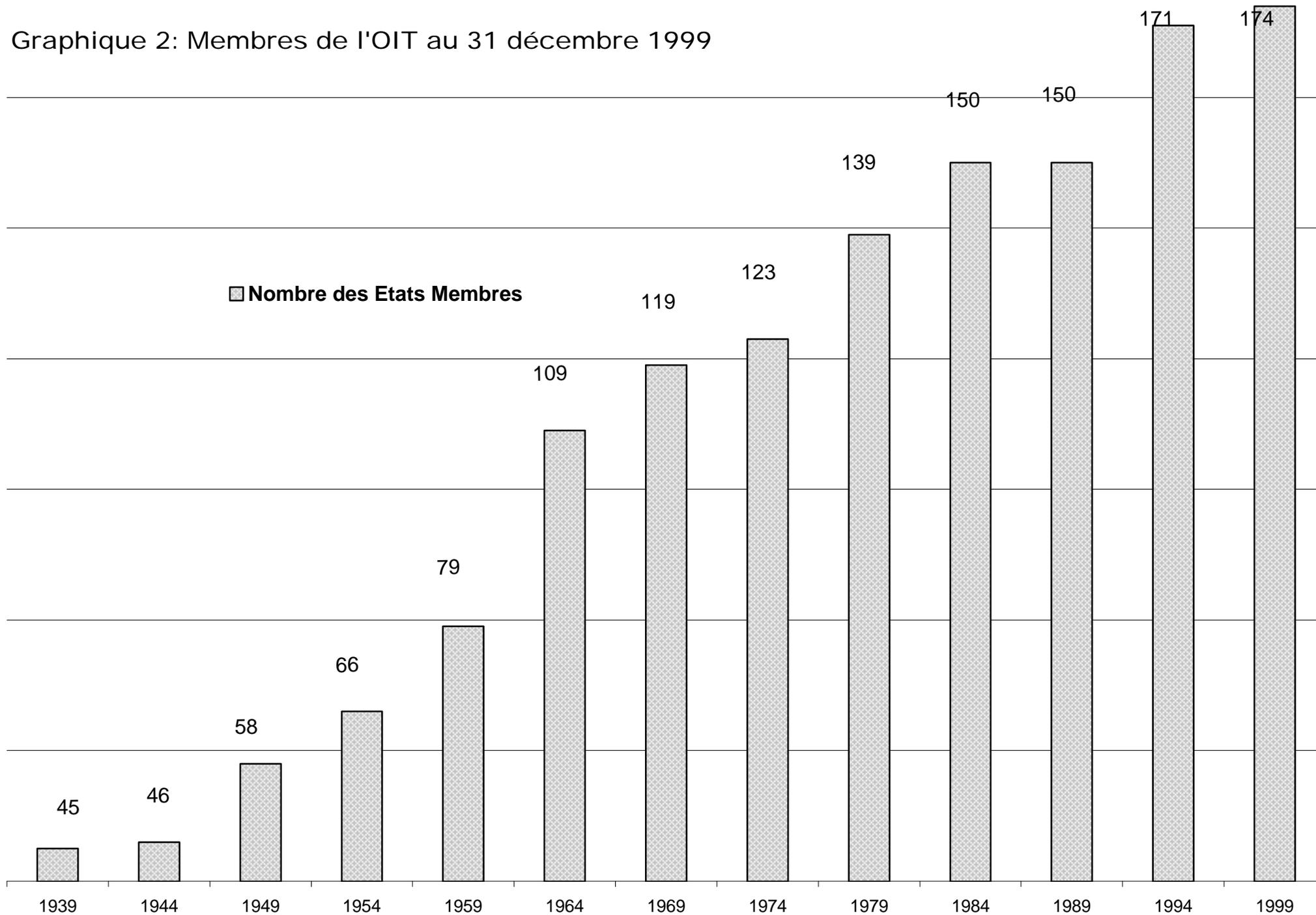
Genève, le 20 mars 2000.

Graphique 1: Conventions internationales du travail au 31 décembre 1999

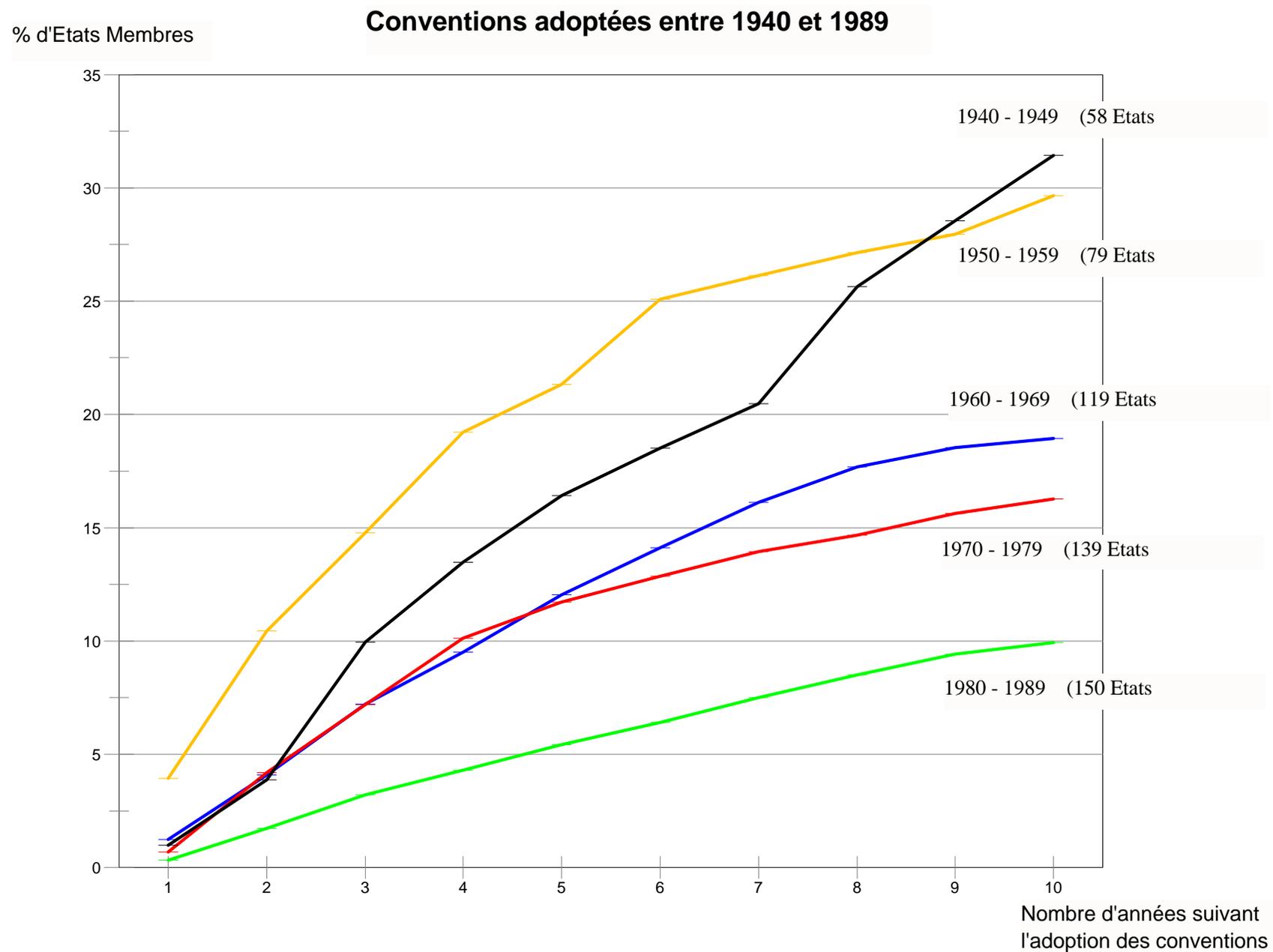
□ Conventions fondamentales
▨ Autres conventions



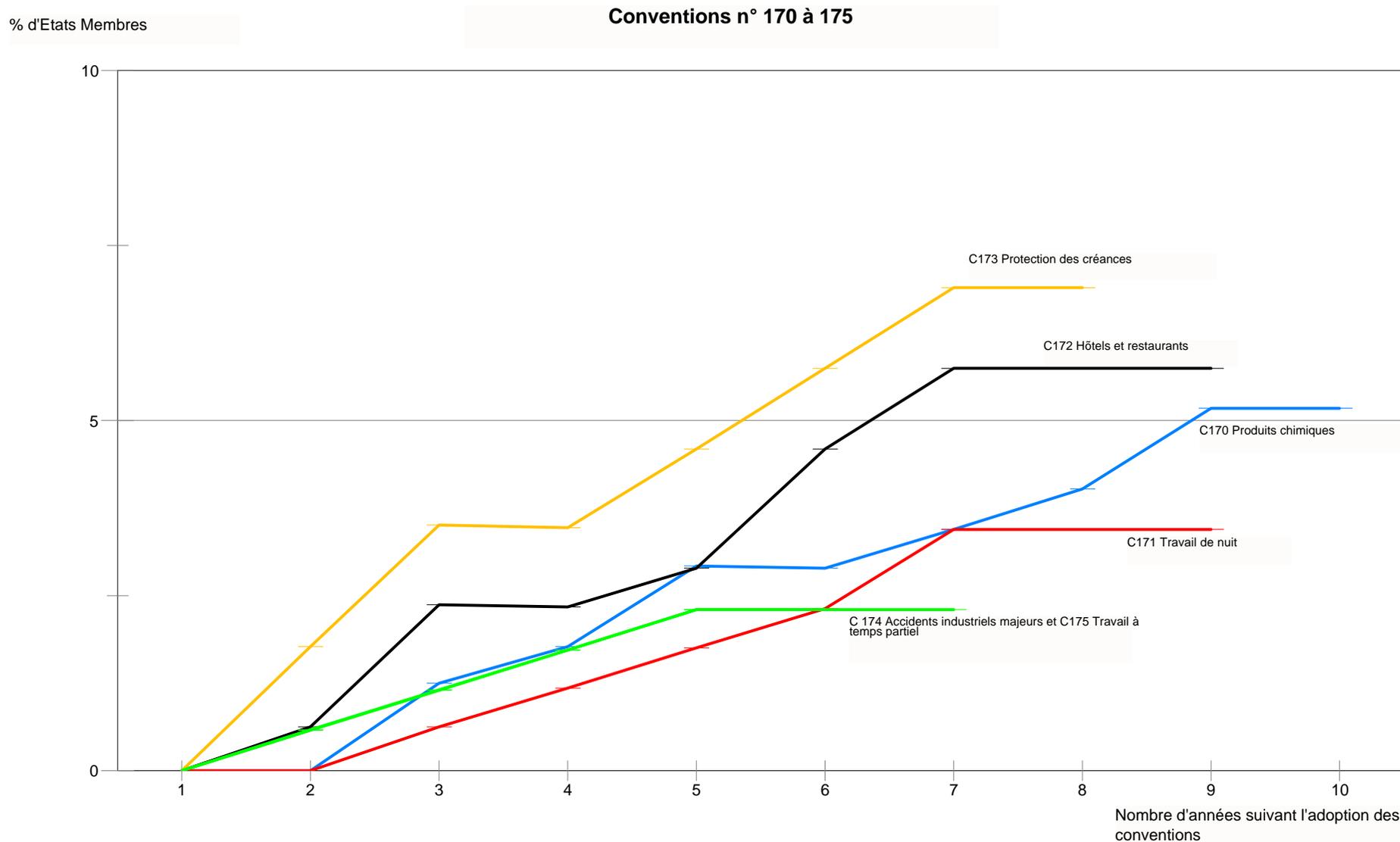
Graphique 2: Membres de l'OIT au 31 décembre 1999



Graphique 3: Taux de ratification des conventions à jour au cours des 10 années suivant leur adoption



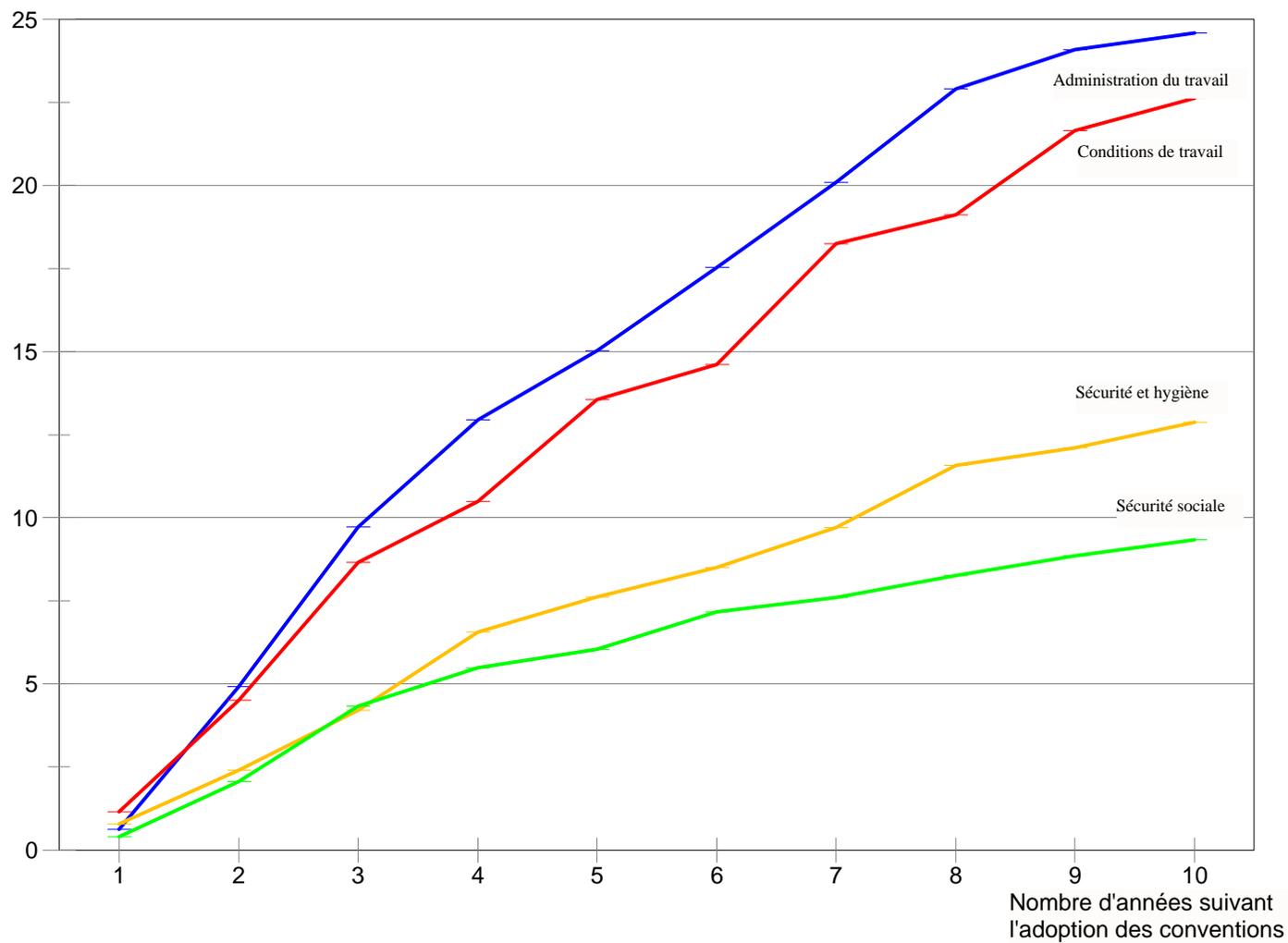
Graphique 4: Taux de ratification des conventions à jour au cours des 10 années suivant leur adoption



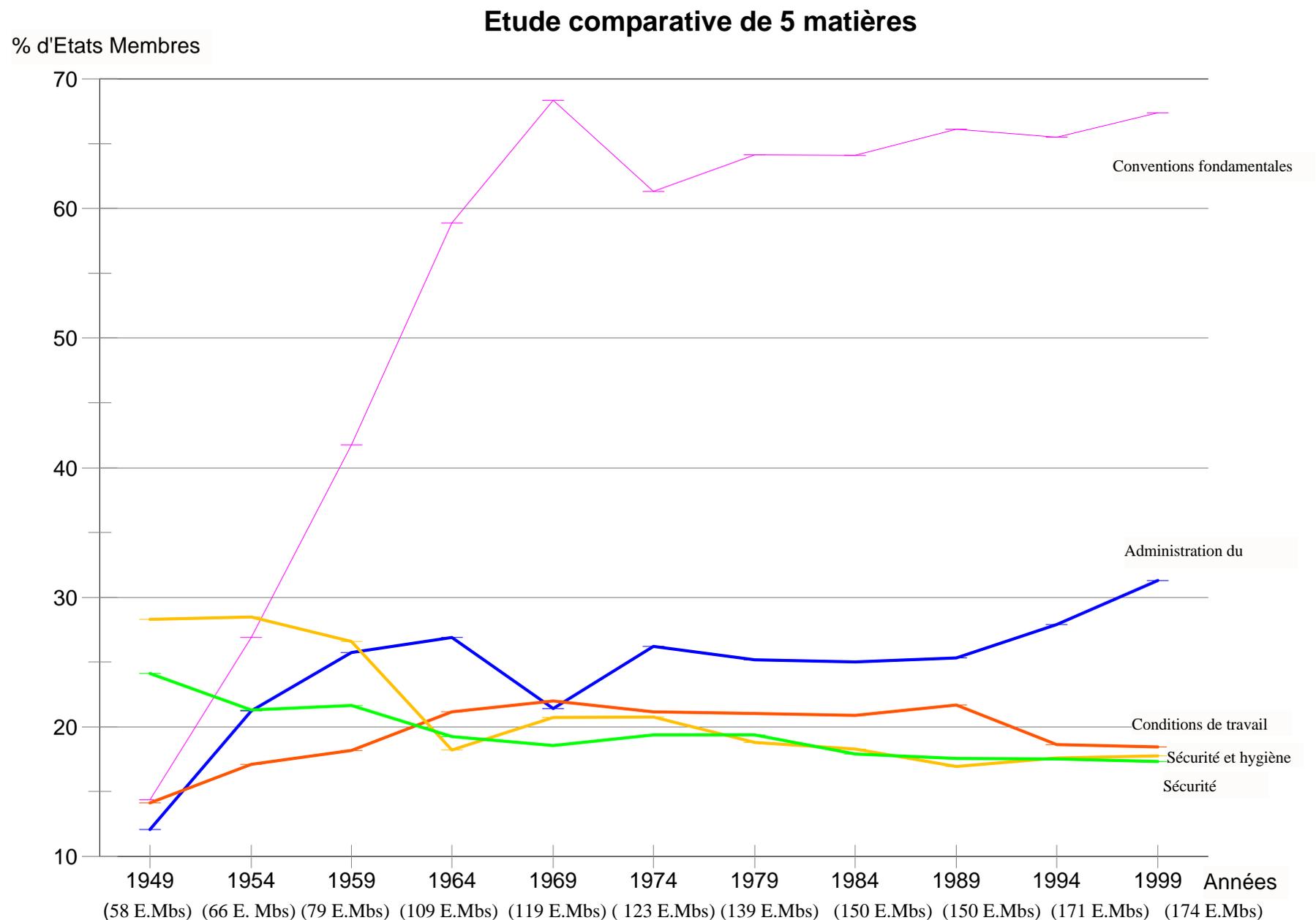
Graphique 6: Taux de ratification des conventions à jour au cours des 10 années suivant leur adoption

Etude comparative de 4 matières

% d'Etats Membres



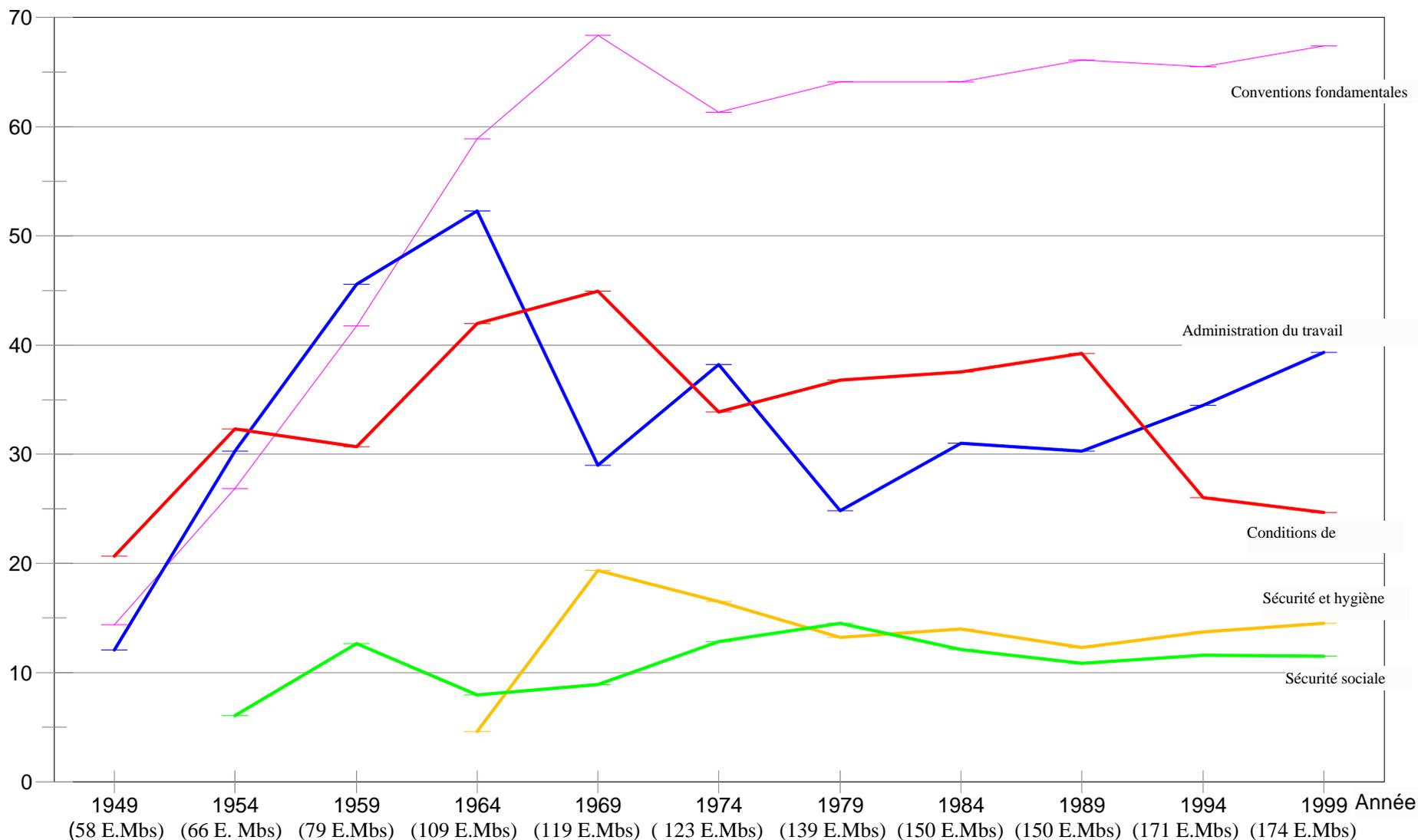
Graphique 7: Evolution du taux de ratification de l'ensemble des conventions depuis le 31.12.1949



Graphique 8: Evolution du taux de ratification des conventions à jour depuis le 31.12.1949

Etude comparative de 5 matières - Conventions à jour

% d'Etats



Annexe

Tableaux synoptiques